

Recrutement sans concours ADJAENES (C1)

Est publié au JO n°87 du 13 avril 2021 l'arrêté du 7 avril 2021 fixant à **91** au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs.

En outre, **17** postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et **16** postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

L'ensemble des postes offerts est réparti ainsi qu'il suit :

Académie	Recrutements sans concours	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	10	2	0
Amiens	8	2	3
Besançon	4	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	2
Dijon	6	1	0
Grenoble	8	2	1
Guadeloupe	3	0	1
Guyane	4	0	0
Lille	0	0	1
Limoges	6	2	3
Lyon	0	2	2
Nice	6	1	1
Poitiers	20	3	1
Reims	8	1	0
Toulouse	8	1	1
Totaux	91	17	16

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043352557>

Recrutement ADJAENES par la voie du Pacte

Est publié au JO n°87 l'arrêté du 7 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant à **24** le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.



La répartition par académie est la suivante :

Aix-Marseille	2
Amiens	1
Bordeaux	3
Dijon	1
Grenoble	4
Limoges	1
Nancy-Metz	3
Nice	1
Poitiers	4
Reims	2
Strasbourg	1
Toulouse	1
Total	24

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043352548>

Concours d'ADJAENES Principal de 2eme classe (C2)

Est publié au JO n°87 du 13 avril l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 à **695** le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade du corps d'ADJAENES.

La répartition académique est la suivante :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE DEUXIÈME CLASSE		
Académie	Concours externe	Concours interne
Aix-Marseille	17	0
Besançon	10	8
Bordeaux	32	0
Clermont-Ferrand	10	0
Corse	0	3
Créteil	36	38
Dijon	7	7
Grenoble	8	7
Lille	8	11
Lyon	35	21
Martinique	3	0
Mayotte	0	4
Montpellier	0	29



Nancy-Metz	11	11
Nantes	23	20
Nice	6	3
Normandie (Caen)	0	3
Normandie (Rouen)	0	15
Orléans-Tours	15	19
Paris	37	36
Reims	9	9
Rennes	9	9
Réunion (La)	0	4
Strasbourg	15	11
Toulouse	23	0
Versailles	69	44
Totaux	383	312

En outre, **76** postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et **62** postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) répartis dans les académies ainsi qu'il suit :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE DEUXIÈME CLASSE		
Académie	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	2	2
Besançon	2	2
Bordeaux	3	3
Clermont-Ferrand	2	1
Créteil	8	8
Dijon	2	2
Grenoble	2	1
Lille	3	1
Lyon	3	5
Montpellier	2	4
Nancy-Metz	2	1
Nantes	5	2
Nice	1	1
Normandie (Caen)	1	1
Normandie (Rouen)	2	2
Orléans-Tours	4	3
Paris	8	5
Poitiers	0	1



Reims	3	2
Rennes	2	1
Strasbourg	3	2
Toulouse	3	2
Versailles	13	10
Totaux	76	62

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043352544>

Concours de SAENES de classe supérieure (B2)

Est publié au JO n°87 du 13 avril 2021 l'arrêté du 7 avril 2021 fixant à **89** au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure. La répartition de ces recrutements est la suivante :

- concours externes : **38** ;
- concours internes : **51**.

En outre, **10** postes seront offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et **3** postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

La répartition par académie est la suivante :

Académies	Concours externe	Concours interne	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Adm. centrale	4	6	1	1
Besançon	4	0	0	0
Créteil	2	3	0	0
Grenoble	4	3	1	0
Lille	4	9	2	1
Lyon	3	2	1	0
Nancy-Metz	3	3	0	0
Normandie (Caen)	0	4	0	1
Normandie (Rouen)	4	3	1	0
Paris	3	4	1	0
Reims	2	4	1	0
Toulouse	0	6	1	0
Versailles	5	4	1	0
Totaux	38	51	10	3

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043352550>